



## **Appel à candidatures**

**Commune de Saint Rome de Tarn**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels**

**Camping municipal et base de loisirs**

**Date de publication** : 06 /09/2018.

**Date limite de réception des propositions** : 08/10/2018 à 12h00.

**Service à contacter pour renseignement d'ordre administratif et technique** :

Commune de Saint Rome de Tarn

Rue du Château

12490 Saint-Rome-de-Tarn

Tél. 05 65 58 44 00 ; Fax 05 65 58 44 01

commune.saintromedetarn@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi

**Type d'autorisation délivrée** : Convention d'occupation du domaine public, non constitutive de droits réels, en vue d'une exploitation économique (article L. 2122-1-1 CGPPP).

**Périmètre** : Camping municipal, base nautique et de loisirs située au lieu-dit Les Rebouisses, 12490 SAINT ROMÉ DE TARN.

**Caractéristiques** : superficie totale de 23963 m<sup>2</sup> avec 48 emplacements nus, un bâtiment d'accueil, deux terrasses cimentées, un bâtiment sanitaire, une plage, le tout situé en bordure du Tarn.

**Durée** : 11 ans 11 mois, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 30 avril 2031.

**Modalités de présentation des candidatures et des offres** :

- une lettre de candidature
- les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales
- une attestation sur l'honneur relative à la non condamnation pour infraction à certains articles du Code du Travail
- le cahier des charges complété et signé

***Pour les entreprises, rajouter une :***

- description détaillée de l'entreprise (moyens financiers et humains, organisation interne, activités principales et accessoires, extrait Kbis de moins de 3 mois)
- une liste de référence des principales prestations de même nature que celles objet de la présente consultation et d'importance au moins similaire, effectuées par l'entreprise au cours des trois dernières années, ou tout élément permettant de démontrer son aptitude à recevoir la délégation

**Conditions financières** : L'occupation domaniale aura pour contrepartie une redevance annuelle composée d'une part fixe calculée forfaitairement aux vues des caractéristiques du site et d'une part variable (cette part fera l'objet d'une proposition du candidat fondée sur un pourcentage du chiffre d'affaire de l'activité).

**Conditions d'attribution :** Le candidat sera évalué sur le fondement du pourcentage de la part variable proposé, de la conformité des activités proposées avec l'affectation des biens et de l'entretien de ces biens. Chacun de ces critères fera l'objet d'une notation. L'autorité habilitée à signer la convention pourra éventuellement engager des discussions avec des candidats afin d'affiner leurs propositions. La candidature ayant obtenu la meilleure note sera retenue.

**Retrait des dossiers :** E-Occitanie (<https://entreprise-smica.omnikles.com/consultations-en-cours>) ou en commune

**Dépôt des candidatures :** en Mairie à l'adresse susvisée contre récépissé de dépôt

- soit par voie postale à l'adresse susvisée

- soit E-Occitanie.

**Date prévisionnelle de signature de la convention :** 28 décembre 2018.